

4860P

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification



Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 4860P**Autres Moyens d'Identification :** Sn63Pb37 Pâte à Souder Sans Nettoyage /
Sn63Pb37 No Clean Solder Paste**N° de Pièces Connexes :** 4860P-35G, 4860P-250G, 4860P-500G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Pâte à souder**Usage contre-indiqué :** Ne pas utiliser des méthodes de soudure par brasage à température élevée tels que par torche à souder ou soudure au chalumeau.Ne PAS utiliser pour faire les joints et raccords dans des appareils d'alimentation d'eau potable privé ou public (usage interdit par la loi américaine du *Federal Hazardous Substance Act*).

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA +1-800-340-0772 +1-905-351-1396**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

4860P
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Répétées	1	Danger	Santé
Toxicité pour la Reproduction	1	Danger	Santé
Effet sur l'Allaitement	<i>supplément</i>	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>
Cancérogénicité	2	Attention	Santé
Irritation Oculaire	2A	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique Aiguë	1	Attention	Environnement
Danger pour le Milieu Aquatique Chronique	1	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes du système nerveux central, du sang, et les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion ou inhalation H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus H351 : Susceptible de provoquer le cancer
	H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme
<i>Pas de symbole</i>	H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Suite de section sur la page suivante

4860P
Continuation...

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P260	Ne pas respirer les poussières ou fumées.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314	Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical et consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Mise à l'épreuve des enfants	Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.	Sans objet	Sans objet

4860P
Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
7440-31-5	étain (poudre)	56%
7439-92-1	plomb (poudre)	33%
143-22-6	éther de triéthylèneglycol et de monobutyle	2%
98-55-5	a-terpinéol	1%

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH: Conseils de Prudence

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>Irritation, rougeur, douleur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P308 + P313
Symptômes Immédiat	<i>toux, irritation des voies respiratoire (en cas de surexposition sévère : gout métallique, nausée, vomissement, crampe musculaire)</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P362 + P364, P332 + P313
Symptômes Immédiat	<i>faible toxicité : irritation légère</i>
Intervention	Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Suite de section sur la page suivante

4860P

Continuation...

EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P308 + P313
Symptômes Immédiat	<i>douleur abdominale, crampes musculaires, douleurs articulaires; hypertension, maux de tête, trouble de l'humeur, nausée, vomissement</i>
Symptômes Différés	<i>retard de développement, hypertension, anémie, perte de mémoire</i>
Intervention	Rincer la bouche. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes. En présence de métal à l'état liquide, ne PAS utiliser de l'eau sur le feu.
Danger Spécifiques	Dans un incendie, ce produit peut libérer des fumées d'oxydes de métal et des fumées irritantes de flux.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂), des oxydes d'étain (SnO _x), et des oxydes de plomb (PbO _x).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer les poussières ou fumées.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas jeter dans des égouts.
Méthode de Confinement	Sans objet—pas aisément apte à l'écoulement
Méthode de Nettoyage	Collecter la pâte dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec une serviette de papier et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

4860P**Section 7 : Manutention et Stockage****Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Pour prévenir la formation de vapeurs de plomb ou d'oxydes de plomb, ne pas utiliser des méthodes de brasage dur avec des températures supérieures à 450 °C [842 °F].

Ne pas respirer les fumées ou poussières.

Ne pas manger, boire, ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer les aires de repos ou de restauration.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Manutention

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Stockage

Garder sous clef.

4860P
Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
étain	ACGIH	2 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	2 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	2 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	2 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	2 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	2 mg/m ³	Non établi
plomb	ACGIH	0.05 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	0.05 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	0.05 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	0.05 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	0.05 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	0.15 mg/m ³	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA, et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles
Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Les températures de brasage tendre (<450 °C) sont généralement trop faibles pour générer des quantités importantes de vapeur métallique ; par contre, des poussières, des fumées d'oxyde de métal, ou des fumées de décomposition du flux peuvent se produire.

RECOMMANDATION : Pour des opérations de soudure fréquentes ou prolongées, utiliser un système de ventilation à la source pour éviter l'exposition aux produits de décomposition thermique. Par exemple, utiliser une hotte d'extraction de fumées, un bras d'aspiration de fumées, ou un système d'aspiration monté à la pointe.

Suite de section sur la page suivante

4860P

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Si le contact avec le métal en fusion est probable, porter des gants résistants à la chaleur.

Protection Respiratoire

Si exposé aux fumées ou poussières au-dessus des limites d'expositions, utiliser un masque respiratoire respectant les normes locales, régionales et nationales.

Généralement, pour les urgences et les expositions supérieures à 0.5 mg/m^3 , utiliser un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

4860P**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

État Physique	Solide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Non disponible
Apparence	Pâte, gris argenté	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Non disponible
Odeur	Inodore	Pression de Vapeur @ 20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	Non disponible
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	Non disponible
Point de Fusion/ Point de Congélation ^{a)}	≥98.3 °C [209 °F]	Solubilité Dans l'Eau ^{c)}	Mélange de flux faiblement soluble
Point Initial d'Ébullition ^{a)}	≥219 °C [≥426 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair ^{b)}	91 °C [196 °F]	Température d'Auto-inflammation	Non disponible
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Non inflammable	Viscosité @40 °C	>20.5 mm ² /s

a) Valeur basée sur la valeur des solvants organiques.

b) Selon les constituants de solvant organique

c) Les constituants de métal sont faiblement soluble

4860P**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

Réactivité	L'étain peut réagir violemment en présence de dichlorure de soufre et de bromure d'iode.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Températures supérieures à 450 °C [842 °F], tel que pour une torche à souder
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Provoque de la rougeur et sévère irritation des yeux.
Peau	Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Inhalation	Peut provoquer une toux et une irritation des voies respiratoires. Une surexposition à la poussière ou aux fumées métalliques peut entraîner à un goût métallique, une nausée, des vomissements, des crampes musculaires, une pneumoconiose (ou une stannose), l'anémie, ou des effets sur le système nerveux central/périphérique.
Ingestion	Peut provoquer une douleur abdominale, une crampe musculaire, des douleurs articulaires; de l'hypertension, des maux de têtes, des troubles de l'humeur. (Voir aussi les symptômes chroniques.)
Chronique	L'exposition prolongée et répétée au plomb peut entraîner des effets hématologiques, l'hypertension artérielle, et des effets indésirables sur le système nerveux central et périphérique. Les symptômes du saturnisme comprennent un goût métallique, les coliques, nausées, vomissements et crampes musculaires, perte de mémoire et trouble d'apprentissage. L'ingestion ou l'inhalation ont des effets reproductifs sur la fertilité, le développement, et l'allaitement. Une surexposition à la poussière ou fumées métalliques peut entraîner à une pneumoconiose (ou stannose), à une anémie et à des effets indésirables sur le système nerveux central.

4860P

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
étain	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Lapin	4.75 mg/m ³ Rat 4 h
plomb	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	5.05 mg/m ³ Rat 4 h
éther de triéthylèneglycol et de monobutyle	3 540 mg/kg Rat	2 505 mg/kg Lapin	Non disponible
a-terpinéol	4 300 mg/kg Rat	2 000 mg/kg Rat	Non disponible
Mélange ATE	2 098 mg/kg	2 148 mg/kg	15 mg/m ³

Note : Les limites toxicologiques des bases de données d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux. Contient des particules de métal mécaniquement abrasives.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Possiblement cancérogène selon des études animales et en considération de la réglementation et des lignes directrices nord-américaines.

Plomb [No. CAS 7439-92-1]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A3 : Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour l'humain

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène

NTP (National Toxicology Program) : Présomption raisonnable de cancérogénicité pour l'homme

Suite de section sur la page suivante

4860P

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Le plomb est considéré comme une substance qui peut diminuer la fertilité chez les mâles et les femelles.

Tératogénicité
(risque pour la malformation des fœtus)

Le plomb a des effets sur reproduction et sur le développement selon des études animales et des études épidémiologiques.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Des études épidémiologiques et des études sur les animaux ont confirmé des effets sur le système nerveux central et périphérique (développement neurologique, neurodégénératifs); des effets sur le sang (hématologiques), sur le cœur (les maladies cardiovasculaires), et les reins (effets rénaux).

Danger d'aspiration

Sans objet. Ce produit ne contient pas d'ingrédient de catégorie 1 et est un solide.

4860P**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Contient des particules de plomb de taille inférieure à 1 mm mais supérieure à 100 nm (supérieure aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux de plomb ionique qui sont très toxique pour l'environnement. Bien que le plomb massif soit insoluble dans l'eau, les poudres de plomb sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique par les régulateurs de l'UE. La classification qui suit tient compte de la toxicité aquatique chronique de catégorie 1 (M = 10) de l'UE.

Selon les données disponibles, l'étain a un très bas niveau de toxicité par rapport au milieu aquatique qui ne donne pas lieu à une classification.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 1

Très toxique pour la vie aquatique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

Biodégradation

Non biodégradable

Bioaccumulation

Le plomb est bioaccumulable

Autres Effets

Non disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

4860P
Section 14 : Information Relatives au Transport
Voie Terrestre

Référent aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

TDG : Tailles de 5 kg ou moins
 4860P-35G, 4860P-250G, 4860P-500G
NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG
 par la disposition particulière 99(2)

49 CFR : Tailles de 5 kg ou moins
 4860P-35G, 4860P-250G, 4860P-500G
NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR
 Par l'exception 171.4 (c)(2)

49 CFR : Tailles supérieures à 5 kg (É.-U.)
 À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3077

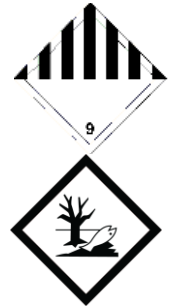
Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT
 DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
 SOLIDE, N.S.A. (plomb, poudre)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui



Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Traduction non officielle de 171.4 (c) Exceptions :

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

Suite de section sur la page suivante

4860P

Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 5 kg ou moins
 4860P-35G, 4860P-250G, 4860P-500G
NON RÉGLEMENTÉ

Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 kg
 À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3077

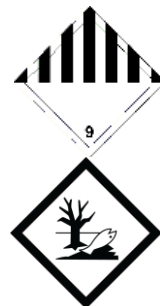
Appellation Réglementaire : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(plomb, poudre)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui



Traduction non officielle de Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Réglementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Voie Maritime

Référez au Règlement IMDG.

Tailles de 5 kg ou moins
 4860P-35G, 4860P-250G, 4860P-500G
NON RÉGLEMENTÉ

Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 kg
 À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3077

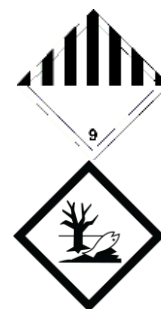
Appellation Réglementaire : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(plomb, poudre)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui



Traduction non officielle de 2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

4860P**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

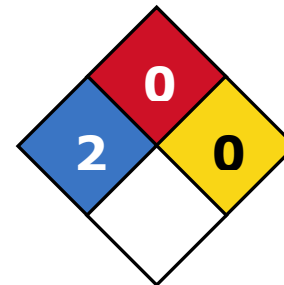
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		0
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances qui sont répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du plomb (No. CAS 7439-92-1; quantité rapportable = 10 lb) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Suite de section sur la page suivante

4860P

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du plomb, qui est répertorié comme une substance cancérogène et toxique pour la reproduction.

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit contient de plomb et est donc sujet à des limitations sur l'utilisation sous la directive RoHS.

Ce produit ne contient pas de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), ou de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP).

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département de Affaires Réglementation

Date de Révision 01 février 2023

Annule et Remplace 06 mars 2020

Changement Effectué : Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence.

Références

1) ACGIH 2022 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2022).

Suite de section sur la page suivante

4860P

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Léthal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Léthal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Léthal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.